

Instructions pour déposer une défense à une demande

Étape 1 : REMPLISSEZ la formule **Défense**. Assurez-vous que vos nom et adresse soient indiqués correctement pour pouvoir recevoir les documents se rapportant à votre cause. Indiquez les points sur lesquels vous n'êtes pas d'accord et pourquoi et ceux sur lesquels vous êtes d'accord. Joignez des copies des documents à l'appui de votre cause. Si vous voulez payer la totalité ou une partie de la somme due, indiquez le montant du paiement et quand vous effectuerez ce paiement.

S'il y a plus d'un demandeur ou d'un défendeur, remplissez la formule **Parties additionnelles** (formule 1A) que vous placerez après la première page de votre formule de défense. Vous pouvez obtenir la formule sur les parties additionnelles et d'autres formules au greffe ou en ligne à l'adresse www.ontariocourtforms.on.ca.

Étape 2 : SIGNIFIEZ votre formule Défense dûment remplie ainsi que toutes les pièces qui y sont jointes à chacune des autres parties à la cause et remplissez un Affidavit de signification (formule 8A). Pour de plus amples renseignements, consultez le « **Guide sur la signification des documents** », qui est disponible au greffe et en ligne à l'adresse www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca.

Étape 3 : DÉPOSEZ votre Défense (formule 9A) et votre Affidavit de signification (formule 8A). Allez porter les formules dûment remplies et les documents qui s'y rapportent au greffe où le demandeur a déposé la demande. Vous avez 20 jours pour le faire après que vous avez reçu la demande. Si vous ne le faites pas dans ce délai de 20 jours, vous pouvez toujours déposer la défense pourvu que le demandeur n'ait pas encore demandé au tribunal de constater votre défaut, ou avec l'autorisation du tribunal si vous avez été constaté(e) en défaut. Acquitez les frais de dépôt. Les chèques et mandats doivent être faits à l'ordre du ministre des Finances. Les frais sont publiés au greffe et en ligne au site www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca.

Si vous avez été constaté(e) en défaut, vous devez prendre des mesures supplémentaires si vous désirez déposer une défense. Consultez le « **Guide sur la réponse à la demande** » de la Cour des petites créances mentionné ci-dessous pour de plus amples renseignements.

Si votre défense comprend une proposition à l'égard des modalités de paiement et que vous n'effectuez pas vos paiements conformément aux modalités que vous proposez, un jugement à l'égard du solde impayé peut être obtenu contre vous.

Que dois-je faire si le demandeur me doit de l'agent ou que quelqu'un d'autre est responsable de la perte?

Si vous voulez déposer la formule **Demande du défendeur** (formule 10A) contre le demandeur ou une autre personne, vous devez la déposer au plus tard 20 jours après avoir déposé votre défense. Si vous ne le faites pas avant la fin de ce délai, vous pouvez demander au tribunal, sur motion, la permission de la déposer plus tard. Des frais de dépôt sont exigés.

Pour de plus amples renseignements sur la réponse à une demande ou la présentation d'une demande du défendeur, consultez le « **Guide sur la réponse à la demande** » de la Cour des petites créances qui est disponible au greffe et en ligne à l'adresse www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca. Vous pouvez également consulter la formule **Demande du défendeur** en ligne à l'adresse www.ontariocourtforms.on.ca.

NE DÉPOSEZ PAS LA PRÉSENTE PAGE.

Cour des petites créances de

N° de la demande

Adresse

Numéro de téléphone

Demandeur n° 1

Le ou les demandeurs additionnels sont mentionnés sur la formule 1A ci-jointe. Moins de 18 ans.

Nom de famille ou nom de la compagnie		
Premier prénom	Deuxième prénom	Également connu(e) sous le nom de
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	N° de télécopieur	
Représentant(e)	N° du BHC	
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	N° de télécopieur	

Défendeur n° 1

Le ou les défendeurs additionnels sont mentionnés sur la formule 1A ci-jointe. Moins de 18 ans.

Nom de famille ou nom de la compagnie		
Premier prénom	Deuxième prénom	Également connu(e) sous le nom de
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	N° de télécopieur	
Représentant(e)	N° du BHC	
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	N° de télécopieur	

Court forms are available in English and French at www.ontariocourtforms.on.ca.
Visit this site for information about accessible formats.

